


**Nouveau découpage régional
en vigueur au 1^{er} janvier 2016**



**L'économie sociale
en Alsace Champagne-Ardennes Lorraine**

Associations, fondations, mutuelles, coopératives

Septembre 2015

Mélanie BAZOGE – Cécile BAZIN – Marie DUROS

Guillaume PREVOSTAT – Jacques MALET

GROUPE



Un partenariat pour une observation régulière

R&S remercie l'Association des Régions de France et la Caisse des Dépôts pour la confiance qu'elles lui témoignent depuis bientôt une dizaine années.

Ces présentations à l'échelle des nouvelles régions vont permettre une observation dans la durée, précieuse pour les différents acteurs concernés et les décideurs des Conseils Régionaux, notamment.

Les services déconcentrés de l'Etat, les autres collectivités territoriales et les autres partenaires de l'économie sociale y trouveront aussi les informations actualisées et détaillées qui leur permettront d'ajuster leurs stratégies de soutien.

Ce suivi régulier d'un secteur vivant, varié et dynamique, permet en effet de prendre en compte ses caractéristiques et ses mutations, afin d'en tirer les conséquences utiles pour un accompagnement adapté.

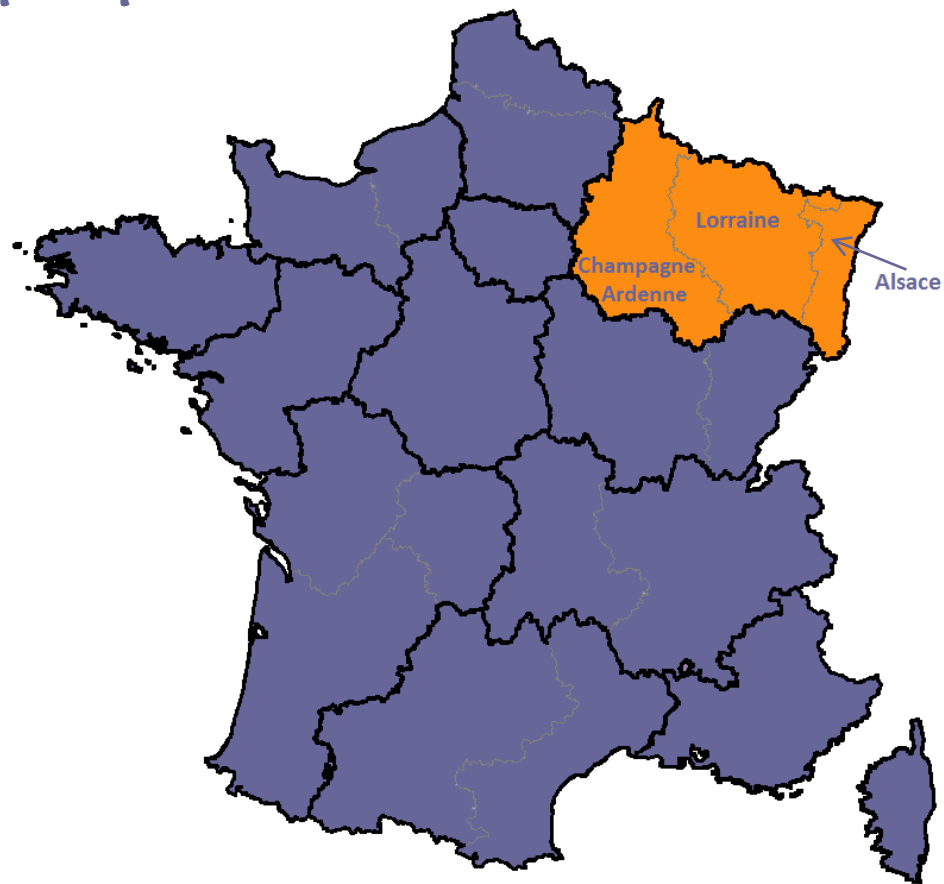


Quelques repères
généraux utiles

Sources : INSEE, DARES

La nouvelle région en quelques chiffres

- ✓ Superficie : **57 433** km² (10,6% du territoire métropolitain)
- ✓ **10** départements
- ✓ **200** cantons
- ✓ **5 196** communes



- ✓ **5 550 000** habitants (8,8% de la population métropolitaine)
- ✓ Soit **96,6** habitants au km² (**116,5** en moyenne nationale)

La nouvelle région en quelques chiffres



2 291 000 ménages fiscaux
(**8,6%** du total national)

34 550 entreprises créées
en 2014 (**6,5%** du total national)

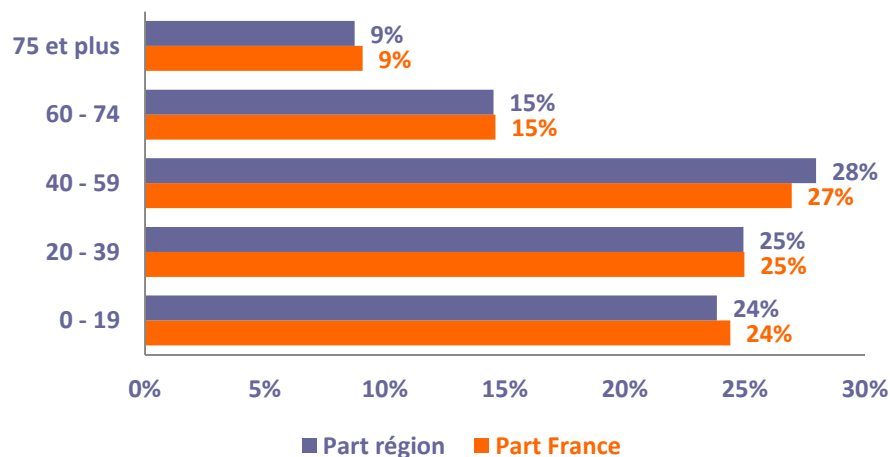


Un revenu salarial net moyen de **20 095€**
(**19 937€** en moyenne nationale hors Ile-de-France)



Un taux de chômage de **10,0%** au 2^{ème} trim. 2014
(**9,7%** en moyenne nationale)

Répartition de la population selon l'âge



Proportionnellement, dans la région, la répartition de la population selon l'âge est semblable aux repères nationaux.



Un périmètre juridique

Une méthodologie

Une observation actualisée

Ce bilan régional de l'économie sociale en 2014 s'intègre dans une démarche de suivi annuel, entamée en 2008 et mise en œuvre pour la huitième année consécutive, grâce au soutien de l'Association des Régions de France et de la Caisse des dépôts.

Ces données, actualisées chaque année pour chacune des 26 régions, sont pour la première fois ici, réunies à l'échelle des nouvelles « *grandes régions* », au nombre de 13, au 1^{er} janvier 2016.

Elles sont établies suivant les mêmes périmètres et les mêmes critères que les publications nationales et les présentations à l'échelle des 26 régions. Le lecteur intéressé peut donc s'y reporter, à titre de comparaison ou pour obtenir des données complémentaires, par exemple sur le secteur sanitaire et social.

Ces travaux viennent enrichir le portail du développement de l'économie sociale et solidaire www.avise.org. Ils sont également destinés à une large communication en direction des acteurs, des observateurs et des décideurs de chaque région.


Nos sources et notre approche

Les données présentées ici sont issues de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSSAF) et de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), avec lesquelles l'équipe de Recherches & Solidarités coopère depuis huit années.

Chacune des quatre composantes de l'économie sociale (associations, fondations, coopératives et mutuelles) est délimitée par le statut juridique des établissements. Leur périmètre précis et quelques indications méthodologiques figurent en annexe.

Comme pour les autres présentations régionales, les données sont ici présentées à l'unité près mais doivent être lues en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

(1) Nous remercions tout particulièrement Alain GUBIAN, Emmanuelle WALRAET, Anne-Laure ZENNOU, Mihaela MOSU-NASR et Mélanie BAZOGE (ACOSS - Direction des Statistiques, des Etudes et de la Prévision), ainsi que Marc PARMENTIER et Guillaume PREVOSTAT (CCMSA).



L'économie sociale dans son ensemble

**Selon le statut juridique des établissements :
associations, fondations, coopératives et mutuelles.**

Près de 15 000 établissements employeurs

Avertissement : l'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises qui peuvent comporter plusieurs établissements.

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total
Dans la région	11 782	142	510	2 468	14 902
Ventilation régionale	79,1%	0,9%	3,4%	16,6%	100,0%
France entière	82,8%	0,7%	3,8%	12,7%	100,0%
Hors Ile-de-France	81,7%	0,5%	4,1%	13,7%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014. Traitement R&S.

Par rapport aux repères nationaux, la région se caractérise par une proportion plus faible d'employeurs associatifs et mutualistes, et par une proportion plus forte du nombre d'employeurs dans les coopératives et les fondations.

Plus de 200 000 salariés dans l'économie sociale

Avertissement : les emplois sont recensés selon la moyenne des quatre trimestres, qu'ils soient à temps partiel ou à temps complet. Il est important de noter que ces emplois sont fortement ancrés au territoire et ne se délocalisent généralement pas.

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total
Dans la région	154 110	8 082	8 440	32 275	202 907
Ventilation régionale	76,0%	4,0%	4,1%	15,9%	100,0%
France entière	76,7%	3,3%	6,6%	13,4%	100,0%
Hors Ile-de-France	76,4%	2,5%	6,7%	14,4%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014. Traitement R&S.

Le secteur associatif représente 76% des salariés d'économie sociale, une proportion comparable au repère national. Viennent ensuite les coopératives avec près de 16% de salariés. Dans les fondations, le nombre d'employés est sensiblement le même que dans les mutuelles.

La masse salariale distribuée en 2014

Avertissement : la masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations sociales (voir le détail en annexe).

<i>En millions d'euros</i>	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total
Dans la région	3 080	200	283	1 078	4 641
Ventilation régionale	66,4%	4,3%	6,1%	23,2%	100,0%
France entière	68,7%	3,9%	9,2%	18,2%	100,0%
Hors Ile-de-France	67,7%	2,9%	9,4%	20,0%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014. Traitement R&S.

Alors que la proportion des salariés associatifs est de 76% du total de l'économie sociale, la proportion de la masse salariale correspondante est de l'ordre de 66% seulement, compte tenu du fait qu'il existe de nombreux emplois à temps partiel dans ce secteur, notamment dans les domaines des loisirs, du sport et de la culture.

Près d'un emploi privé sur sept

Le poids de l'économie sociale est calculé par rapport au total de l'emploi privé⁽¹⁾. Ce secteur représente un enjeu économique et social fort, notamment du fait de l'importance du tissu associatif, comme le montre le tableau présenté ici.

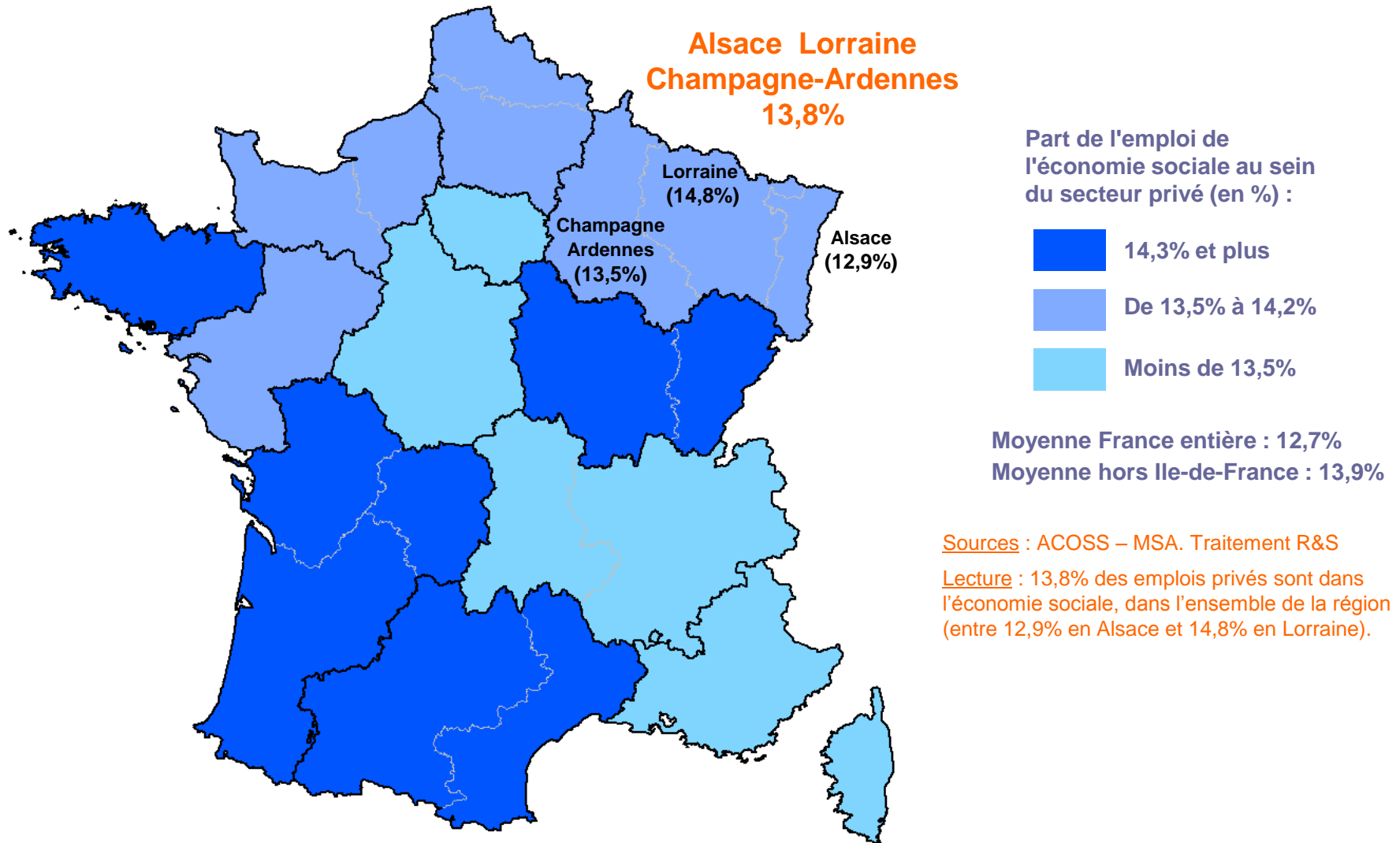
	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total ES
Dans la région	10,4%	0,5%	0,6%	2,2%	13,8%
France	9,7%	0,4%	0,9%	1,7%	12,7%
Hors Ile-de-France	10,6%	0,4%	0,9%	2,0%	13,9%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014. Traitement R&S.

Près d'un emploi privé sur sept se situe dans l'économie sociale de la région. Cet indice, représentatif de l'enjeu économique qu'elle constitue, se situe sensiblement au même niveau que la moyenne des régions, hors Ile-de-France (13,9%).

(1) Les comparaisons intégrant l'emploi public introduisent un biais entre les régions. Voir *Economie sociale : Bilan de l'emploi 2010 – Juin 2011* - www.recherches-solidarites.org

L'économie sociale dans les nouvelles régions



Evolution de l'emploi

Cette évolution peut être affectée par des mouvements observés chaque année : fusions, changements de statut juridique, nouvelles dénominations... Pour ces raisons, la variation des effectifs est présentée sur une période significative de cinq ans, entre 2010 et 2014.

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total ES
Dans la région	0,8%	26,3%	- 0,8%	- 6,4%	0,3%
France entière	0,7%	18,2%	6,5%	- 0,5%	1,4%
Hors Ile-de-France	0,5%	20,7%	7,5%	- 1,0%	1,1%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2010 à 2014. Traitement R&S.

L'emploi d'économie sociale de la région a augmenté de 0,3% en 5 ans, soit moins vite que l'ensemble des régions hors Ile-de-France (1,1%).

L'emploi dans les fondations s'est fortement développé en 5 ans dans la région, alors que l'emploi coopératif enregistre une forte baisse, par rapport aux repères nationaux.

Par ailleurs, au-delà de ce tableau, cette progression se distingue nettement de l'évolution de l'emploi privé régional qui a reculé de 2,8%, au cours de la même période.



Le secteur associatif

**Composante principale de l'économie sociale,
il mérite ici un développement spécifique.**

Le secteur associatif en quelques chiffres

Le **secteur associatif** est présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages. Il apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle économique important**.

Quelques repères, concernant la région :

- En moyenne, plus de **4.000** associations sont créées chaque année, depuis 10 ans.
- Aujourd'hui, on estime qu'il y a entre **85.000** et **95.000** associations, en activité.
- Elles sont animées par des milliers de bénévoles : leur nombre peut être estimé entre **950.000** et **1.000.000**, aujourd'hui.
- Parmi eux, entre **380.000** et **420.000** ont une activité régulière, chaque semaine, et assurent le bon déroulement de leurs activités.

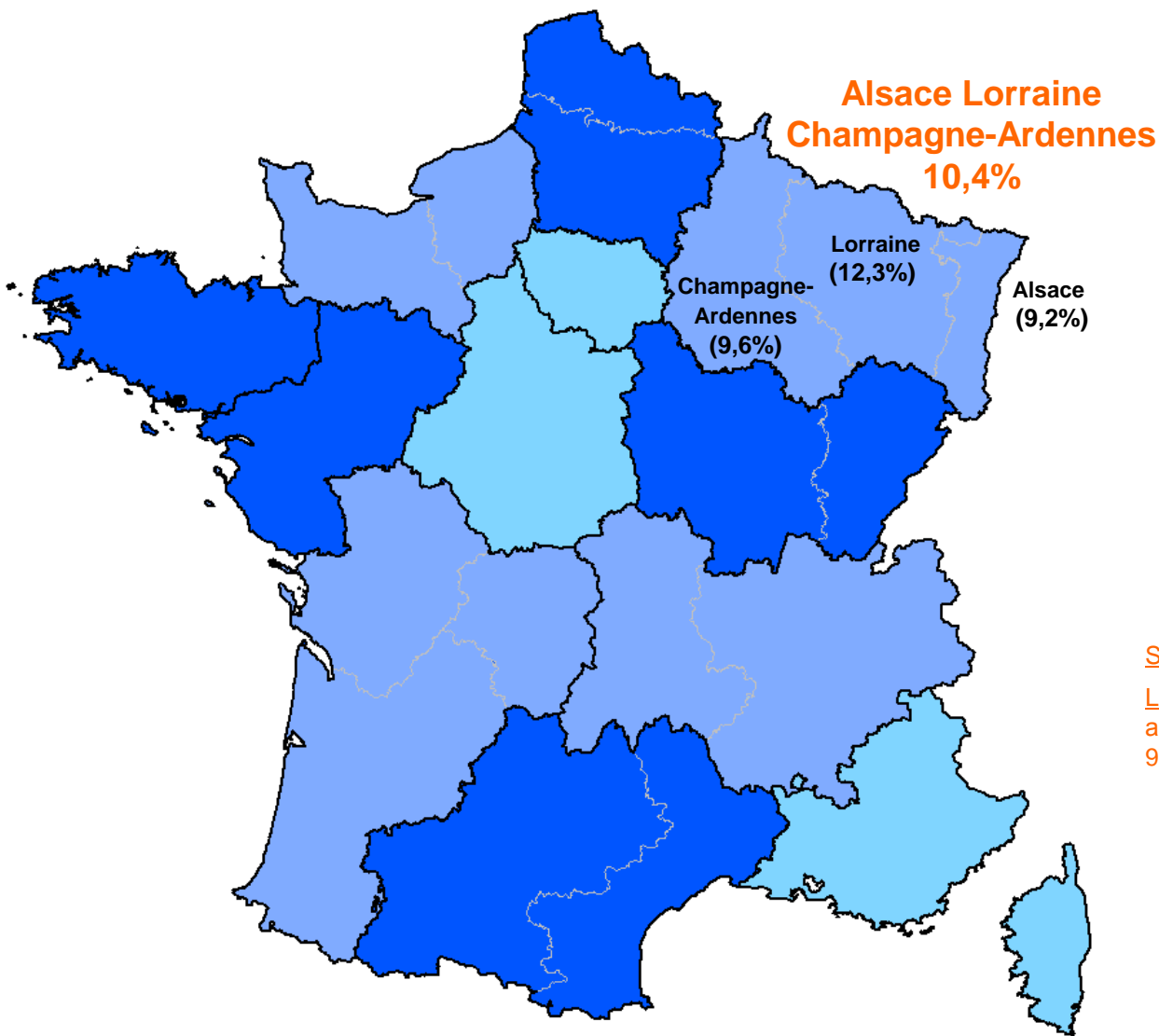
Un enjeu économique fort

La plupart des associations (85% en moyenne nationale) ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne en 2014, plus de **165.000 établissements** comportant **1.830.000 salariés**, pour une masse salariale de près de **38 milliards d'euros**.

Dans la région, en 2014 :

- On compte ainsi près de **11 800** associations employant des salariés.
- Si **49%** d'entre elles ont moins de 3 salariés, **210** en comptent plus de 100.
- Le nombre total d'emplois dans les associations s'élève à plus de **154 000**.
- Ils représentent un enjeu économique important, puisqu'ils correspondent à **10,4%** du total de l'emploi privé.
- La masse salariale associative correspondante est de **3,1** milliards d'euros.

L'emploi associatif dans les nouvelles régions



Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2014 :

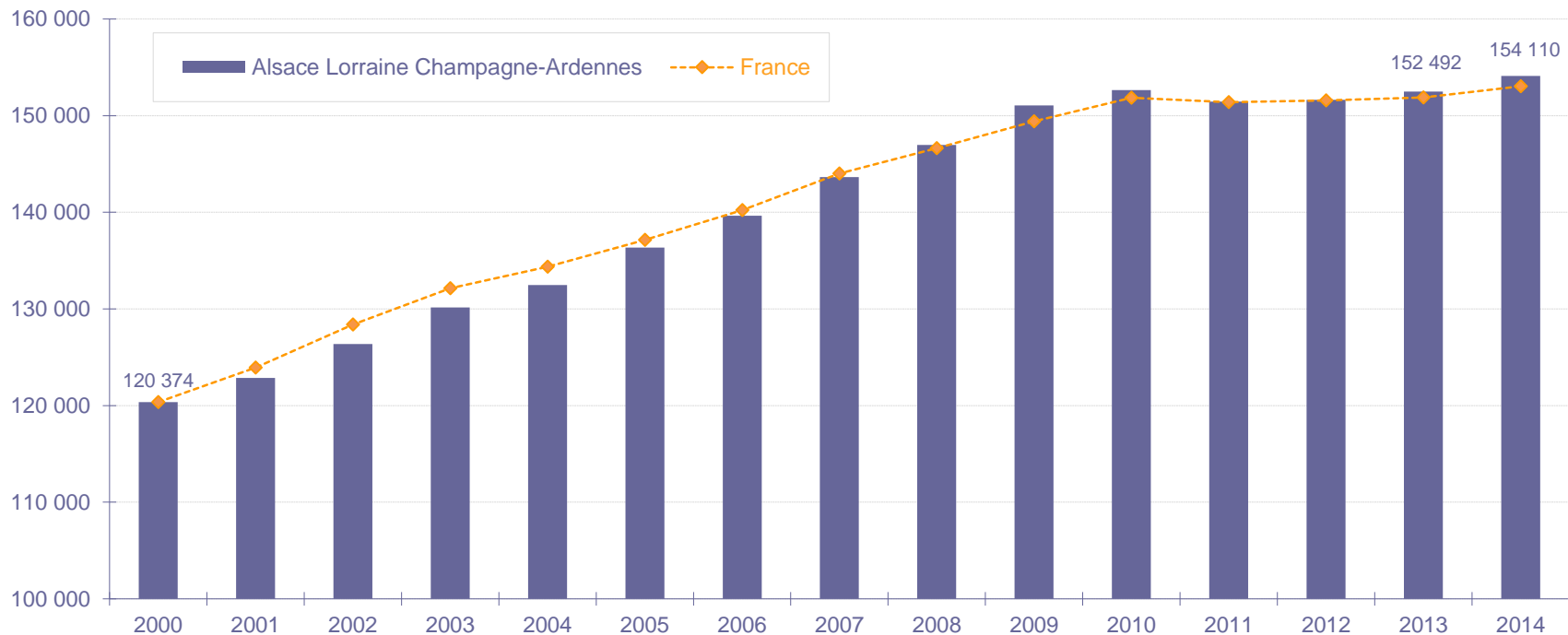


Moyenne France entière : 9,7%
Moyenne hors Ile-de-France : 10,7%

Sources : ACOSS – MSA. Traitement R&S

Lecture : 10,4% des emplois privés sont dans les associations, dans l'ensemble de la région (entre 9,2% en Alsace et 12,3% en Lorraine).

Evolution de l'emploi associatif régional



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S – Lecture : Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Le secteur associatif a créé plus de 33 700 emplois depuis 2000. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser. Après deux années stables, on note une évolution positive, depuis 2013.

Répartition des emplois selon les secteurs

	Effectifs en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
Enseignement	13 497	8,8	12,0
Sport	3 822	2,5	4,5
Santé	13 195	8,6	7,2
Social	87 839	57,0	50,2
Loisirs	1 438	0,9	1,3
Culture	3 964	2,6	3,3
Autres activités ⁽¹⁾	17 656	11,5	11,0
Autres ⁽²⁾	12 699	8,2	10,5
Total	154 110	100,0	100,0

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014. Traitement R&S - L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Proportionnellement ici, on trouve davantage d'emplois dans le social et la santé. Et un peu moins dans l'enseignement, le sport et la culture.



Pour aller plus loin, à propos
des associations en France aujourd'hui

Des rendez-vous réguliers

Un baromètre semestriel : en juin et en décembre de chaque année, la parole est donnée aux responsables associatifs sur les mois écoulés (situation financière, ressources humaines bénévoles, situation générale de l'association). Ils font également un pronostic sur les mois à venir (situation générale, projets envisagés) et un bilan de leurs principaux sujets d'inquiétude.

La dynamique de création d'associations : pour l'ensemble du territoire, mais aussi à l'échelle des régions et des départements, l'évolution du nombre de créations est suivie par trimestre.

Evolution conjoncturelle de l'emploi associatif : en lien avec l'ACOSS-URSSAF, le glissement trimestriel de l'emploi associatif et de la masse salariale, corrigé des variations saisonnières, fait l'objet d'une note de conjoncture.

La France associative en mouvement : une édition annuelle présente les différentes facettes de ce secteur qui se bat dans des conditions difficiles.

Publications de R&S en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

D'autres approches territoriales

Sur le site de Recherches & Solidarités, une rubrique intitulée *Dans les territoires*, présente deux cartes interactives :

- Une carte régionale donne accès à trois types de Panoramas régionaux pour chacune des 26 régions actuelles :
 - Le bilan de l'emploi dans **l'économie sociale**
 - Les chiffres clés du **secteur associatif**
 - Les associations du **secteur sanitaire et social**

- Une deuxième carte présente **les chiffres clefs de tous les départements**, ainsi que quelques panoramas détaillés, lorsque des coopérations ont été nouées avec des partenaires.

En libre accès sur www.recherches-solidarites.org

L'ARF accompagne les nouvelles régions

Parallèlement aux travaux de rapprochement menés sur les territoires, l'Association des Régions de France intervient pour accompagner le processus de création des nouvelles régions, à un triple niveau :

- Assurer le suivi des problématiques législatives et réglementaires des fusions, pour faciliter les rapprochements en 2016.
- Mutualiser les meilleures pratiques en matière de fusions (exemple du Danemark, des universités alsaciennes et lorraines...).
- Favoriser la concertation entre dirigeants des régions sur la conduite des fusions et mutualiser le recours aux expertises pouvant intéresser l'ensemble de ces collectivités (études juridiques...).

Pour ce faire, un séminaire mensuel des Directeurs généraux des services (DGS) des régions concernées a été mis en place, élargi en tant que de besoin aux directeurs de cabinet.

Des groupes de travail spécifiques ou des réunions de travail sont mis en place à l'ARF sur les finances, les fonds structurels européens, les ressources humaines, les assemblées. Un conseiller assure le suivi et la coordination de l'ensemble.

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, **Recherches & Solidarités** s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité utile par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales.

R&S réalise aussi, en lien avec des partenaires concernés (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils départementaux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.



Annexes

Annexe 1 : périmètre des 4 composantes

- Les **associations employeurs** retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (INSEE) : associations non déclarées (9210), associations déclarées (9220), associations d'utilité publique (9230), associations de droit local (9260), associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » (9221) et associations intermédiaires (9222).
- Les **fondations** sont identifiées par le code juridique 9300.
- Au sein des **coopératives**, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :
 - les coopératives agricoles : codes 6316, 6317, 6318, 6532, 5432, 5532 et 5632.
 - les coopératives de production : 5458, 5558, 5658
 - les coopératives de crédit : 6595, 6596, 6100, 5192, 5193, 5194, 5195, 5196, 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699 dont l'ancien APE est 651D (banques mutualistes) et 651 E (caisses d'épargne).
 - les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551
 - les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653
 - les coopératives commerciales : 5552 et 5652
 - les autres coopératives : 5203, 5309, 5307, 5443, 5543, 5643, 6543, 5454, 5554, 5654, 6554, 5455, 5555, 5655, 5459, 5559, 5659, 5547, 5647, 5605, 6558, 6560, les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.
- Les **mutuelles** regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :
 - Sociétés d'assurance mutuelles: 6411
 - Assurances mutuelles agricoles : 8250
 - Mutuelles : 8210
 - Autres organismes mutualistes : 8290

Annexe 2 : précisions méthodologiques

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **emplois** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles. Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.